Ville du Pouliguen

Procès-verbal du Conseil Municipal

23 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures et trente minutes, s'est assemblé s'est assemblé à la salle Marcel Baudry, 8 rue du Maréchal Joffre, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juillet 2020.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HENO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, Mme Nathalie BODELLE, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Armelle SAMZUN, Mme Manon JAOUEN FREDOU, M. Yves LE LEUCH, M. Alain DORÉ, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Christine MAITZNER, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : /

Absents : /

L'assemblée a choisi, en son sein, Mme Manon JAOUEN FREDOU comme secrétaire, fonction qu'elle a accepté

ORDRE du JOUR

1 – Décision modificative – Budget principal

2 – Délégation du Conseil Municipal au Maire

3 – Création des Commissions municpales et désignation de leurs membres

4 – Désignation des délégués du Conseil Municipal aux structures intercommunales

5 – Election de la Commission d'appel d'offres

6- Création de la commission consultative permanente des marchés à procédure adaptée et désignation des membres

7- Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS et élection

8- Désignation des représentants de la commune auprès des associations

9- Commission consultative municipale du Marché

10- Désignation des membres du Conseil municipal siégant au Comité Technique (CT)

11- Désignation des membres du Conseil Municipal siégant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

12- Désignation d'un délégué à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale « Destination Bretagne Plein Sud »

13- Fournitures Scolaires – Ecoles publiques « Paul LESAGE » et « Victor HUGO » - Année 2020/2021

14- Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte-Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat.

15- Ecole privée « Sainte-Marie » Le Pouliguen Participations communales aux dépenses de fonctionnement – Année scolaire 2020/2021

16- Subventions pour :
-voyages scolaires activités diverses
-séjours pédagogiques et linguistiques
-établissements de formation professionnelle
- autres participations communales – Année 2020/2021

17- « PASS ASSOCIATION 5-16 ans » - Convention avec les associations – Année 2020/2021

18- Pratique de la Voile par les élèves pouliguennais du Collège « Jules Verne » - Année 2020/2021

19- Pratique de la Voile par les élèves des écoles élémentaires « Paul LESAGE » et « Sainte Marie » - Année 2020/2021

20- Convention d'utilisation des locaux sise 5 rue du Maréchal Joffre avec l'association « CinéPhare »

21- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal : Association « La Mouette Club de plage »

22- Convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'association « Mouette Club de Plage » Garage Immeuble « Le Baalbek »

23- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal : Association « La piscine du Nau »

24- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal : Association « Amicale Laïque Corvette » - Club de Plage « La Corvette »

25- Exonération des droits d'occupation du domaine public communal (Droits de terrasses – Enseignes publicitaires perpendiculaires à la façade – Dispositifs publicitaires mobiles) accordée aux restaurants, bars, brasseries et commerçants de la commune)

26- Exonération des loyers de la promenade – 3ème et 4ème trimestre 2020

27- Charte extension provisoire des terrasses – Mesures spécifiques été 2010 – Crise sanitaire

28- Contentieux Colombe – Autorisation donnée par le Conseil Municipal au Maire d'exercer l'action civile au nom de la commune

Secrétaire de séance : Mme Manon JAOUEN FREDOU

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. le Maire : « Bonsoir Messieurs Mesdames. Soyez les bienvenus à ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature, je vais commencer par procéder à l'appel des conseillers municipaux. »

27 membres présents
0 membre excusé
0 membre absent

M. le Maire : « Ce conseil municipal est particulièrement chargé donc nous allons maintenant que nous avons procédé à l'appel, juste préciser une toute petite chose, vous avez chacun sur votre table un petit kit d'accueil pour les conseillers municipaux, qui est un kit de bienvenu à chacun d'entre vous, j'aimerais également vous dire que vous n'avez plus les dossiers papiers. Nous sommes obligés de passer par une procédure de dématérialisation
Au-delà de ces deux mots d'introduction, vous savez que Monsieur Philippe SENG qui est un ancien conseiller municipal du Pouliguen, nous a quitté récemment et à ce titre je souhaiterais qu'on lui porte un hommage je vais me permettre de lire très rapidement une petite biographie de M. Philippe SENG.
M. Philippe SENG s'est éteint le 4 juillet dernier à l'âge de 91 ans, chevalier de l'ordre national du mérite, ce Pouliguennais s'était investi pour la commune en tant qu'élu pendant 12 ans.
Né en 1928 à Angers, c'est en 1933 que Philippe SENG est arrivé au Pouliguen. Ses parents tiennent un magasin de laine et de mercerie dans la rue du Centre. Il suit les cours élémentaires à l'école pouliguennaise St Joseph situé à proximité de l'actuelle salle paroissiale.
L'école pour garçon fusionnera quelques années plus tard avec l'établissement pour filles Ste Marie.
Il poursuit dans le secondaire à la Baule jusqu'au Baccalauréat, il suit ensuite les classes préparatoires Math sup Math spé au lycée Clémenceau de Nantes puis il entre à l'école centrale de Paris dont il sort diplômé en 1951. Il devient alors ingénieur pour le bureau de recherches pétrolières qui deviendra à terme la société Elf dans laquelle il poursuivra toute sa carrière avec de nombreuses expatriations.
En 1988, il rejoint l'association française des techniciens du pétrole qu'il présidera durant 6 ans.
Membre de l'association La Mouette Pouliguennaise pendant sa jeunesse, section gymnastique, il a aussi été président du syndic de copropriété de la résidence de Port Sterwitz.
En 1989, il se présente sur la liste de celle qui deviendra la première femme maire du Pouliguen, a qui nous rendons également hommage, Andrée Rochefort.
Il siège à la table du conseil municipal pendant 5 ans puis renouvelle son mandat en 1995 en se présentant sur la liste de René Chotard, a qui nous pouvons également rendre hommage. Après ces 12 années en tant qu'élu il poursuit son investissement municipal en intégrant le Conseil des Sages sous le mandat de Christian Canonne.
En 1976, il avait été promu Chevalier de l'ordre national du mérite pour service rendu à la France au Congo.
Les obsèques de Philippe SENG ont été célébré lundi 13 juillet, il laisse derrière lui son épouse Carmen, sa sœur Annick BOULO, ses trois enfants Jean-Philippe, Dominique et Anne, ses 8 petits-enfants Camille, Marie, Laëtitia, Mathilde, Caroline, Clémence, Amélie et Gaël, ainsi que c'est deux arrières petits-enfants Gautier et Charlotte.
Ce jeudi 23 juillet, nous lui rendons hommage et je vous propose à ce titre de faire une minute de silence.

Merci à tous. »

Mme GANTHIER : « Monsieur le Maire je peux prendre la parole ? »

M. le Maire : « Bien-sûr. »

Mme GANTHIER : « Bonsoir. Voilà je regrette que les conseillers ne montrent pas l'exemple en ne mettant pas le masque. C'est obligatoire depuis lundi dans un endroit clos. »

M. le Maire : « Alors vous avez effectivement tout à fait raison, nous sommes plusieurs à ne pas le porter. Il est obligatoire dans un endroit clos à partir du moment ou effectivement nous ne sommes pas en capacité de respecter les distances mais néanmoins je vais suivre votre proposition même si ça va devenir beaucoup plus dur effectivement pour s'exprimer.
Et malgré la chaleur de la salle, nous allons le porter pour donner l'exemple. »

Mme GANTHIER : « Le public porte un masque… »

M. le Maire : « Vous avez une grande partie du public qui a le masque. Nous avons fait en sorte de disposer les chaises à distance. Voyez, moi-même j'ai plus d'un mètre de distance par rapport à mes adjoints donc nous avons fait en sorte que vous soyez tous protégés. Il est vrai que dans le public à la différence les sièges peuvent bouger et c'est vrai que nous avons donc fait porter cette obligation. Puisque vous me posez la question aujourd'hui nous avons pris aussi un certain nombre de mesures à ce titre. Nous demandons aussi le port du masque maintenant, à l'instar de la commune de la Baule, sur le quai Jules Sandeau et la Promenade. Pourquoi ? Parce que les risques de proximité sont avérés et qu'il faut être prudent en cette période. Mais effectivement autour de cette table, nous avons fait en sorte que vous soyez tous protégés d'une certaine manière de votre voisin et que vous protégiez aussi de la même manière votre voisin.
Mais autant donner l'exemple jusqu'au bout, même si ça va être une soirée un petit peu difficile. Sachez que, et ça me permet de faire la transition que nous avons 28 délibérations. Nous avons 11 délibérations qui sont des délibérations à titre obligatoire dans la mesure où nous nous devons de faire en sorte que tous les membres des commissions et des syndicats et autres soient désignés dès ce conseil municipal.
Nous avons aussi 13 délibérations, qui sont des délibérations de régularisation, non passées sur les 4 derniers mois, comme les délibérations des clubs de plage et qu'il était urgent de les passer. De manière à abréger vos souffrances, nous allons faire en sorte de lire des notes de présentation relativement succinctes.

1- Décision modificative : budget principal

Voir délibération

Commentaires

M. le Maire : « Avant de procéder au vote, je vais vous donner une toute petite explication. Il s'agit uniquement d'un décalage de somme pour lequel la Chambre régional des comptes a fait un rappel à la commune. Les participations concernent essentiellement, si vous voulez, ce que l'on est susceptible de percevoir lorsque l'on adhère à tel ou tel organisme extérieur comme on peut adhérer parfois à la SELA ou d'autres organismes.

Il ne s'agit que d'une petite régularisation qui ne prête pas à difficulté mais qu'il était nécessaire de faire avant le 30 juillet.

A moins que vous n'ayez des observations ?

Je vous propose de passer au vote. Vote contre ? Vote abstention ? Je considère que c'est voté à l'unanimité. »

2- Délégation du Conseil municipal au Maire.

M. le Maire : « Nous allons procéder maintenant au vote des délégations du conseil municipal au Maire et c'est Mme LE HÉNO qui va s'en charger. »

Mme LE HÉNO : « Merci M. le Maire, vous m'autoriserez à retirer mon masque juste pour la lecture. »

Voir délibération

Commentaires

M. le Maire : « Je vais vous proposer de passer au vote mais étant donné que cette délibération me concerne, je n'y participerai pas. Tout d'abord est-ce que vous avez des observations ? Oui allez-y je vous écoute Mme GANTHIER. »

Mme GANTHIER : « Oui quelques observations. »

M. le Maire : « Oui allez-y. »

Mme GANTHIER : « Je suis surprise que vous augmentiez le montant des travaux, le montant de droit de préemption puisque vous étiez pour il y a 6 ans en avril 2014 lorsque l'ex-majorité à présenter cette délibération. Vous avez demandé un amendement justement pour baisser ces montants afin que le conseil municipal puisse avoir un pouvoir plus large de contrôle sur les marchés que vous trouviez assez conséquents, que vous vouliez que le conseil municipal aussi contrôle les engagements de la commune.
Donc vous vouliez baisser ces montants aujourd'hui vous les augmentez, donc je ne comprends pas trop.
D'autre part, vous vous octroyez un pouvoir supplémentaire que les autres maires ne se sont jamais octroyés. Vous pouvez démolir jusqu'à 200 mètres carrés de planché de biens communaux, sans l'avis du conseil municipal. Ce qui fait que vous pouvez démolir 200 m² de patrimoine des pouliguennais sans l'avis du conseil municipal.
Voilà je suis assez étonnée de votre positionnement il y a 6 ans et aujourd'hui vous êtes Maire, vous êtes au pouvoir, vous changez complétement de position. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. Alors première chose, au niveau des travaux nous n'avions pas demandé une baisse. Par contre au niveau des services nous avions demandé une baisse.
Au niveau du droit de préemption nous avions demandé une baisse et c'est totalement exact.
Nous avions demandé à ce que le conseil municipal est un pouvoir accru de contrôle. Je ne renie absolument pas ces propos de l'époque et je vais être très clair Mme GANTHIER.
Tout simplement parce que de 2009 à 2014, j'ai été conseiller municipal sous la précédente mandature donc souvenez-vous qu'en 2008 j'avais voté avec vous les pouvoirs de délégation au Maire, mais que par la suite les choses se sont dégradées. Et quand elles se sont dégradées, elles se

dégradées tout simplement parce que nous avions été pendant 5 ans extrêmement échaudé par la manière dont les affaires municipales avaient été conduites.
Pendant la première mandature de M. Lainé de 2009 à 2014, nous n'avons jamais eu l'occasion d'examiner un seul permis de construire. Nous n'avons jamais eu l'occasion en commission d'examiner les droits de préemption. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'émettre un avis sur une acquisition quelconque.
De 2014 à 2020, donc sous le deuxième municipe de M. Lainé, vous-même vous vous êtes plainte à plusieurs reprises de ne pas être au courant des affaires de la commune alors même que vous étiez dans l'exécutif.
Et en l'état, effectivement je conçois tout à fait votre réflexion et je la trouve tout à fait normale par rapport aux propos que j'ai tenu à l'époque, mais je tiens à vous dire qu'à la différence quand j'ai réagi de cette manière-là en 2014, c'est-à-dire au début du deuxième municipe de M. Lainé c'est tout simplement parce que j'ai passé 5 ans à n'avoir, et je n'étais pas le seul aucun document, aucune information, aucun sujet sur la table de commission d'urbanisme à laquelle j'ai été présent systématiquement.
Donc « chat échaudé craint l'eau froide », j'avais réagi de la sorte justement pour permettre un meilleur contrôle du conseil municipal.
Et je pourrais vous donner maints exemples en la matière.
Donc vous me direz, pourquoi aujourd'hui diminuer la capacité d'intervention du conseil municipal et de contrôle par rapport à l'activité du Maire ? Tout simplement parce que les permis de construire désormais, on parle des permis de construire d'importance je vous rassure, parce que sinon on pourrait faire des commissions d'urbanisme à rallonge, donc les dossiers de permis de construire d'importance seront examinés en commission d'urbanisme. Les projets immobiliers seront examinés en commission d'urbanisme.
Voilà ça c'est ma première réponse sur effectivement les propos que vous avez tenu par rapport à nos remarques de l'époque.
Donc j'espère que nous aurons l'occasion mon équipe et moi-même de vous montrer que nous agirons autrement et que vous aurez une connaissance toute autre des dossiers.
D'ailleurs je vous ai déjà invité à une réunion qui aura lieu le 12 août et j'en ferai de même effectivement avec M. Doré et même si j'ai déjà rencontré M. Doré à sa demande avant-hier, et je l'ai fait immédiatement. M. Doré m'a appelé à 16h et à 18h nous nous sommes rencontrés, j'ai répondu à ses questions. Et j'en ferai de même avec vous. »

Mme GANTHIER : « Non c'est le 7. »

M. le Maire : « Le 7 ? Excusez-moi, je me trompe de date. Le 7 août nous aurons une rencontre ensemble pour que je vous fasse un point, non seulement sur les mesures qui ont déjà été prises mais aussi pour vous dire quel est l'état d'avancement des dossiers dont vous-même vous n'avez pas forcément connaissance au titre de la précédente mandature. Donc j'espère que, ce devoir de transparence, que nous allons nous assigner vous permettra de vous rassurer sur l'association de l'ensemble des membres du conseil municipal aux affaires communales.
Il y a un dernier point que vous avez soulevé, c'est le pouvoir de démolition de 200 m². Il s'avère qu'il y a trois étapes au sein de ces délégations et qui ont généré justement cet ensemble de disposition. La première étape c'est qu'effectivement nous avons repris un certain nombre de dispositions qui existait déjà préalablement. Deuxième chose, il y a eu des évolutions législatives. Aujourd'hui au niveau des délégations du Maire, on impose un certain nombre d'évolutions et notamment par exemple des précisions et donc oui nous avons apporté des précisions et sur ce pouvoir supplémentaire qui est le pouvoir de démolition il fallait préciser une surface de plancher.

Alors, nous l'avons précisé effectivement elle est de 200 m², vous réduisez la surface de plancher ça fait 180 m² et puis ce pouvoir de démolition est extrêmement spécifique.
Il concerne essentiellement et uniquement les biens municipaux. Mais ça n'empêche que de toute manière nous ferons passer ça en commission d'urbanisme et il n'est guère question dans notre intention de faire des actes de démolition dépourvus de sens et qui n'auront pas fait lieu d'un échange entre nous préalablement.
Et quant à ça, vous ne l'avez pas remarqué, il y a des évolutions il y a aussi des choses que nous avons supprimé des délégations du pouvoir du Maire. Notamment des prêts à taux variables, je vous signalerai qu'ils existaient dans la précédente mandature, c'était extrêmement dangereux pour la commune et vous en avez parfaitement conscience, parce que vous savez que durant le municipe de M. Canonne des prêts de ce type ont été contractés, qui s'avèrent être des prêts dangereux et qui ont été préjudiciables financièrement pour la commune.
En évoquant, ces trois aspects, je pense avoir répondu à votre question. »

Mme GANTHIER : « Pour le premier point, que vous vouliez fonctionner autrement, très bien, nous verrons bien.
Plus de transparence, plus de concertation… mais justement plus de concertation ça ne demande pas d'augmenter le montant des travaux ou le montant des droits de préemption. Justement, concertation ça veut dire, réunir le conseil municipal pour beaucoup plus de marchés conséquents. Donc que vous vouliez fonctionner autrement par rapport à la municipalité précédente, je suis d'accord, mais ça ne veut pas dire qu'il faille augmenter ces montants. C'est deux choses différentes. Et puis pour les emprunts toxiques, c'était la mandature précédente qui y avait mis un terme et il n'était pas question d'en refixer un, ça coule de source de retirer ce pouvoir. C'était tout à fait naturel de le retirer. »

M. le Maire : « Puisque cela coule de source, il est dommage que la précédente mandature n'ait pas retiré ce pouvoir au Maire. Il y a aussi une évolution plus ou moins récente.
Vous savez que les seuils de consultation au niveau des marchés publics ont fortement augmenté et prochainement par exemple pour les travaux sans mise en concurrence et ils passeront à 70 000 sans mise en concurrence. Il y a aussi une évolution qui se fait jour pour permettre à une collectivité et son pouvoir exécutif d'aller beaucoup plus vite. De plus, le montant de 300 000 au niveau de tout ce que l'on peut considérer comme achat immobilier ou acquisition immobilière, au Pouliguen, en réalité donne maintenant un champ de manœuvre relativement limité. Mais ça n'empêche que de toute manière lorsque nous réagirons à des Déclarations d'Intention Aliéner (DIA), nous nous ferons fort aussi et je le dis en présence de M. Hogommat qui est notre adjoint à l'urbanisme, de vous soumettre ces DIA avant de les acter en commission d'urbanisme.
Est-ce que quelqu'un a d'autres observations ?
Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Donc je note deux abstentions si vous voulez bien, Mme Valérie Ganthier et M. Nicolas Pallier.

3- Création des commissions municipales et désignation de leurs membres.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vais poursuivre par la désignation des membres des commissions municipales. Les intitulés vous l'aurez remarqués sont relativement transversaux, le but est de permettre à des membres de commissions diverses d'avoir connaissance un maximum de dossiers et éviter un cloisonnement trop fort des différents domaines de compétence de la commune.
Pour la composition des commissions municipales :

Commission des finances – 12 membres
Président : Norbert SAMAMA
Membre animateur : Didier BRULÉ
Membres :
Fabienne LE HÉNO
Hervé HOGOMMAT
Alain GUICHARD
Marion LALOUE
Raphaël THIOLLIER
Erika ETIENNE
Pierre-André LARIVIÈRE
Alain DORÉ
Bruno de SAINT SALVY
Valérie GANTHIER

Est-ce que vous souhaitez procéder à un vote par commission ou je lis la totalité ?
Je vous propose de lire la totalité. Très bien, merci.

Commission Cadre de vie, Environnement, Urbanisme, Travaux – 12 membres
Président : Norbert SAMAMA
Membres animateurs : Fabienne LE HÉNO, Hervé HOGOMMAT, Pierre-André LARIVIÈRE
Membres :
Jean-Loup CHATELLIER
Cyrille CARON
Armelle SAMZUN
Philippe DELAVERGNE
Alain GUICHARD
Bruno de SAINT SALVY
Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE
Valérie GANTHIER

Commission Attractivité, Economie et commerce, NTIC – 12 membres
Président : Norbert SAMAMA
Membres animateurs : Erika ETIENNE, Alain GUICHARD, Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Membres :
Nathalie BODELLE
Frédéric DOUNONT

Patrick GUÉGUEN
Marion LALOUE
Didier BRULÉ
Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE
Bruno de SAINT SALVY
Nicolas PALLIER

Commission Santé, Jeunesse et Séniors, Intergénérationnel – 12 membres
Président : Norbert SAMAMA
Membres animateurs : Raphaël THIOLLIER, Marion LALOUE, Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Membres :
Amélie FRÉCHINIÉ
Hervé HOGOMMAT
Armelle SAMZUN
Réjane DOUNONT
Jean-Loup CHATELLIER
Christine MAITZNER
Yves LE LEUCH
Nicolas PALLIER

Commission Culture et animations, Sport, Vie associative – 12 membres
Président : Norbert SAMAMA
Membres animateurs : Patrick GUÉGUEN, Frédéric DOUNONT
Membres :
Nathalie BODELLE
Réjane DOUNONT
Marion LALOUE
Erika ETIENNE
Philippe DELAVERGNE
Manon JAOUEN FREDOU
Yves LE LEUCH
Christine MAITZNER
Nicolas PALLIER

Est-ce que vous auriez des observations ? Dans ce cas, je vais procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Donc je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

4- Désignation des délégués du Conseil municipal aux structures intercommunales.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vais donc vous énoncer l'ensemble des syndicats concernés.

Syndicat intercommunal de l'Aéroport La Baule – Pornichet – Le Pouliguen
2 titulaires :

- Alain GUICHARD,
- Pierre-André LARIVIÈRE

1 suppléant :

- Hervé HOGOMMAT

Syndicat intercommunal du Port de Plaisance et de Pêche La Baule – Le Pouliguen :
2 titulaires :

- Norbert SAMAMA
- Fabienne LE HÉNO

1 suppléant :

- Réjane DOUNONT

Syndicat intercommunal de la Fourrière et du refuge pour animaux de la Presqu'île Guérandaise :
2 titulaires :

- Manon JAOUEN
- Amélie FRÉCHINIÉ

1 suppléant :

- Marion LALOUE

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA)
2 titulaires :

- Fabienne LE HÉNO
- Hervé HOGOMMAT

2 suppléants :

- Pierre-André LARIVIÈRE
- Philippe DELAVERGNE

Syndicat intercommunal du Centre de Voile Le Pouliguen – La Baule – Pornichet
2 titulaires :

- Frédéric DOUNONT
- Philippe DELAVERGNE

1 suppléant

- Armelle SAMZUN

Il est précisé qu'il faut voter au bulletin secret. Est-ce que l'on a des bulletins dans ce sens ? »

Monsieur le Maire s'entretient en ce sens avec la Directrice générale des services.

M. le Maire : « Très bien donc nous pouvons voter sans bulletin secret s'il y a unanimité pour le faire. Est-ce que vous acceptez que le vote se fasse sans bulletins secrets ? Oui ? alors vote contre ? Vote abstention ? Donc à l'unanimité nous ne procéderons pas à un vote à bulletin secret. Je vous demande donc de voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? M. Doré vote abstention, donc je considère que cette délibération est adoptée. Merci. »

5- Election de la commission d'appel d'offres.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « A ce titre, je vais vous énoncer la liste des titulaires et des suppléants.
Pour les titulaires de la liste Le Pouliguen Autrement, se présentent Pierre-André LARIVIÈRE, Fabienne LE HÉNO, Jean-Loup CHATELLIER, Alain GUICHARD, Marion LALOUE.
Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen, Bruno de SAINT SALVY.
Pour la liste Le Pouliguen Authentique, Valérie GANTHIER.
Je vais vous proposer de passer directement au vote à bulletin secret pour la commission d'appel d'offre. Vous avez des bulletins qui sont à votre disposition. Je vais passer à la désignation aussi des suppléants.
Pour la liste Le Pouliguen Autrement, Hervé HOGOMMAT, Cyrille CARON, Patrick GUÉGUEN, Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, Amélie FRÉCHINIÉ.
Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen, Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE.
Pour la liste Le Pouliguen Authentique, Nicolas PALLIER.
Donc nous allons utiliser une seule enveloppe si vous le voulez bien.
Mme CHENOT, notre directrice générale des services, vous précise que vous avez une deuxième enveloppe pour ceux qui disposent d'un pouvoir.
Mme CHENOT et Clotilde vont passer dans les rangs prendre vos enveloppes respectives.
Il s'agit du vote de la Commission d'appel d'offre vous avez les documents devant vous.
Oui Monsieur de SAINT SALVY, je vous écoute. »

M. de SAINT SALVY : « Petite question technique, étant donné que par exemple pour les titulaires il y a 7 candidats, ça veut dire que sur les bulletins, on raye deux noms ? C'est ça ? »

M. le Maire : « Alors non, vous voyez vous avez des bulletins, vous avez des membres titulaires qui sont proposés. Vous prenez si vous voulez, le bulletin que vous souhaitez retenir pour les titulaires et vous prenez le bulletin que vous souhaitez retenir pour les suppléants. C'est à la proportionnel donc c'est à vous de bien prendre un bulletin des candidats que vous souhaitez retenir en tant que suppléants et titulaires. Est-ce que c'est bon ? »

M. de SAINT SALVY : « C'est bon, merci. »

M. le Maire : « Merci M. de SAINT SALVY. »

Les élus procèdent au vote.

M. le Maire : « Je vais donc vous proposer de proclamer élu les membres titulaires conformément aux opérations électorales suivantes :
Il y a 4 sièges pour la liste LE POULIGUEN AUTREMENT ; 1 siège de titulaire pour la liste ENSEMBLE POUR LE POULIGUEN, ce qui nous donne donc au titre des titulaires :
Pierre-André LARIVIÈRE
Fabienne LE HÉNO
Jean-Loup CHATELLIER
Alain GUICHARD
Bruno de SAINT SALVY

Pour les suppléants, il y a 4 suppléants pour la liste LE POULIGUEN AUTREMENT, 1 suppléant pour la liste ENSEMBLE POUR LE POULIGUEN et donc je vais nommer les suppléants :
Hervé HOGOMMAT
Cyrille CARON
Patrick GUÉGUEN
Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE

Nous actons et nous proclamons l'élection des titulaires et des suppléants que nous venons de désigner.

6- Création de la commission consultative permanente des marchés à procédure adaptée et désignation des membres.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Qui vote pour ? Je pense l'unanimité donc je peux considérer que cette délibération est prise à l'unanimité. Je vous en remercie. »

7- Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS et élection.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vous fais la lecture des membres par liste.

Pour la liste Le Pouliguen Autrement
Raphaël THIOLLIER
Marion LALOUE
Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Hervé HOGOMMAT
Réjane DOUNONT
Nathalie BODELLE
Armelle SAMZUN

Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen
Christine MAITZNER

Pour la liste Le Pouliguen Authentique
Nicolas PALLIER

Je vais vous proposer de passer au vote à bulletin secret. Vous avez les bulletins et deux enveloppes pour ceux qui ont un pouvoir et donc je vous invite à mettre le bulletin et donner cela à Mme CHENOT et Mme LABOULAIS qui vont passer prendre vos bulletins. Merci. »

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

M. le Maire : « Suite au résultat des votes, je vous propose de proclamer élu les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social conformément aux opérations électorales.

Pour la liste Le Pouliguen Autrement, 5 membres :
Raphaël THIOLLIER
Marion LALOUE
Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Hervé HOGOMMAT
Réjane DOUNONT

Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen
Christine MAITZNER

Pour la liste Le Pouliguen Authentique
Nicolas PALLIER
Je vous remercie. »

8- Désignation des représentants de la commune auprès des associations.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vais donc vous lire les délégations aux organismes divers et associatifs.

Office municipal des Sports
2 titulaires
Frédéric DOUNONT
Philippe DELAVERGNE
2 suppléants
Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Manon JAOUEN FREDOU

Office municipal de la Culture et des Loisirs
Adjoint à la culture – Patrick GUÉGUEN
3 conseillers municipaux
Réjane DOUNONT
Marion LALOUE
Erika ETIENNE

Association Jeunesse et Avenir
1 titulaire

Raphaël THIOLLIER
1 suppléant
Amélie FRÉCHINIÉ

Cercle Nautique La Baule – Le Pouliguen – Pornichet
1 titulaire
Frédéric DOUNONT
1 suppléant
Philippe DELAVERGNE

Centre Local d'Information et de Coordination CLIC Eclair'âge
1 titulaire
Raphaël THIOLLIER
1 suppléant
Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT

Mission local de Presqu'île Guérandaise
1 titulaire
Alain GUICHARD
1 suppléant
Raphaël THIOLLIER
Conseil d'Administration du Collège Jules Verne
2 titulaires
Raphaël THIOLLIER
Armelle SAMZUN
1 suppléant
Norbert SAMAMA

Commission Franco-Allemande du Comité de jumelage
2 conseillers municipaux
Frédéric DOUNONT
Réjane DOUNONT

Commission Franco-Britannique du Comité de jumelage
2 conseillers municipaux
Erika ETIENNE
Marion LALOUE

Comité de jumelage
Représentant de M. le Maire, président
Patrick GUÉGUEN

Conseil portuaire
1 titulaire
M. le Maire
1 suppléant
Fabienne LE HÉNO

Je vous propose donc de passer au vote sauf observation. Oui M. de SAINT SALVY. »

M. de SAINT SALVY : « Oui j'observe que par rapport au dossier que vous nous avez communiqué, le conseil de la vie socialE de l'hôpital intercommunal a disparu et que le conseil portuaire est apparu. Est-ce qu'il y a une raison particulière ?

M. le Maire : « Non il n'y a pas eu de raison particulière, il y a juste une information qui est arrivée entre temps pour nous dire qu'il n'était pas requis de membre pour cette première commission et qu'apparaissait désormais le conseil portuaire. Voilà donc nous adaptons, je dois dire que nous ne faisons que ça en ce moment, nous adapter. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? M. Doré vote abstention. Je vous remercie cette délibération est adoptée. »

9- Commission consultative municipale du Marché.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je reprends la parole je vais donc désigner les 7 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission consultative municipal du Marché.

Pour la liste Le Pouliguen Autrement
M. le Maire, président
Nathalie BODELLE
Hervé HOGOMMAT
Erika ETIENNE
Alain GUICHARD

Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen
Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE

Pour la liste Le Pouliguen Authentique
Nicolas PALLIER

Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10- Désignation des membres du Conseil municipal siégeant au Comité Technique (CT)

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Au sein du Comité technique, les 5 titulaires :
Pour la liste Le Pouliguen Autrement, il s'agit de Fabienne LE HÉNO, Alain GUICHARD, Raphaël THIOLLIER,
Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen, il s'agit d'Yves LE LEUCH,
Pour la liste Le Pouliguen Authentique, il s'agit de Nicolas PALLIER.

En ce qui concerne les suppléants :
Pour la liste le Pouliguen Autrement, il s'agit de Didier BRULÉ, Pierre-André LARIVIÈRE, Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT
Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen, il s'agit de Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE,
Pour la liste Le Pouliguen Authentique, il s'agit de Valérie GANTHIER.

Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité je vous en remercie.

11- Désignation des membres du Conseil municipal siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vous remercie. En ce qui concerne les 5 titulaires pour le CHSCT, il s'agit pour la liste Le Pouliguen Autrement de : Fabienne LE HÉNO, Alain GUICHARD, Raphaël THIOLLIER.

Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen il s'agit d'Yves LE LEUCH

Pour la liste Le Pouliguen Authentique de Nicolas PALLIER.

Pour ce qui concerne les suppléants, il s'agit de pour la liste Le Pouliguen Autrement de : Didier BRULÉ, Pierre-André LARIVIÈRE, Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT.

Pour la liste Ensemble pour le Pouliguen de : Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE.

Pour la liste Le Pouliguen Authentique : Valérie GANTHIER.

Je vous propose de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous en remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12- Désignation d'un délégué à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale « Destination Bretagne Plein Sud »

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Merci. Je vais donc vous demander de procéder au vote des conseillers municipaux désignés pour représenter la commune du Pouliguen au sein de l'assemblée spéciale SPL.
De désigner donc Mme Erika ETIENNE pour représenter la commune du Pouliguen aux assemblées générales de la SPL et M. Alain GUICHARD pour la suppléer à ces fonctions en cas d'empêchement.
Donner tout pouvoir à Mme Erika ETIENNE ou son suppléant Alain GUICHARD dûment habilités pour accomplir toutes formalités et tous actes requis pour la SPL ;
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je vais vous proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vais vous proposer puisque nous en avons fini avec la désignation des différents membres des commissions et autres organes de représentation dans lesquels la commune a sa place, je vais vous proposer de passer à la délibération n°13 et je donne la parole à M. Raphaël THIOLLIER. »

13- Fournitures scolaires - écoles publiques
« Paul Lesage » et « Victor Hugo » - Année 2020 – 2021.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Merci Raphaël, je vous propose de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

14- Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte-Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vous remercie, je vous propose de procéder au vote. »

Mme GANTHIER : « J'ai une question. »

M. le Maire : « Excusez-moi, allez-y ! »

Mme GANTHIER : « Oui je trouve que vous passez très vite au vote… »

M. le Maire : « Pardon, pardon ! Mais n'hésitez pas à lever la main et à me le faire remarquer. »

Mme GANTHIER : « Oui et bien c'est ce que je fais. D'habitude cette convention est conclue pour une durée de trois ans. Pourquoi un an ? »

Mme SAMZUN : « La réponse, c'est tout simplement qu'on veut avoir un dialogue annuel avec les interlocuteurs de l'école Sainte Marie donc la chef d'établissement en l'occurrence et le président de l'OGEC pour pouvoir s'adapter. Parce que les choses évoluent beaucoup et fréquemment dans le monde dans lequel nous sommes, donc on veut revoir la convention tous les ans. »

Mme GANTHIER : « Tous les ans ? Donc nous la voterons tous les ans ? »

Mme SAMZUN : « Oui. Il n'est pas prévu de faire d'énormes changements tous les ans mais … »

Mme GANTHIER : « Bah c'est pour ça… »

Mme SAMZUN : « … on veut garder ce dialogue. »

Mme GANTHIER : « Mais ce dialogue… »

M. le Maire : « Alors si vous le voulez bien, je vais vous demander de chacun prendre la parole respectivement. Est-ce que vous avez fini Mme SAMZUN ? Bien, à vous la parole si vous voulez poursuivre Mme GANTHIER. »

Mme GANTHIER : « Oui. Ce dialogue vous pouvez l'avoir annuellement lors des assemblées générales de l'OGEC et l'APPEL, ça ne remet pas en cause la durée de la convention. »

M. le Maire : « Alors si ça remet en cause la durée de la convention parce que si vous passez une convention triennale, il n'y a pas lieu de la renégocier durant la période triennale. Le but du jeu aujourd'hui c'est de s'adapter au jour le jour enfin, d'année en année au vu des conditions évolutives que nous connaissons. Alors pour diverses raisons. Il y a des dialogues effectivement que nous avons décidé d'initier avec toutes les instances scolaires y compris celles privées comme l'école Ste Marie.

Et c'est vrai que là-dessus je tiens à remercier Mme SAMZUN et M. THIOLLIER qui justement en trois semaines de début de mandat ont vu la totalité de nos représentants, ont pu déjà émettre un certain nombre d'idée et d'ouvrir certain débat. J'espère que nous aurons l'occasion de remettre tout ça en commission pour pouvoir en discuter. C'est un souhait de notre part de procéder de la sorte c'est-à-dire d'être capable de coller à l'évolution.

Vous savez qu'il y a des sujets à l'école Ste Marie qui sont des sujets forts sur lesquels il va falloir très très vite nous positionner et y réfléchir ensemble.

C'est effectivement un formalisme qui peut être un peu désagréable mais il faut s'y astreindre dans la volonté de dialoguer un petit peu plus avec toutes nos instances scolaires pouliguennaises. Merci.

Est-ce que vous avez d'autres observations ? Alors je vous propose en l'absence d'autres observations de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

15- Ecole privée « Sainte-Marie » Le Pouliguen
Participations communales aux dépenses de fonctionnement – Année scolaire 2020 – 2021.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Bien je vous propose alors de procéder directement au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

16- SUBVENTIONS pour :
Voyages scolaires – Activités diverses
Séjours pédagogiques et linguistiques
Etablissements de formation professionnelle
Autres participations communales - Année 2020 – 2021.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vous remercie. Avant de procéder au vote, quelqu'un veut-il intervenir ? Bien, donc qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous en remercie, cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

17- « PASS ASSOCIATION 5 - 16 ans » – Convention avec les Associations – Année 2020 – 2021.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? Donc je vais vous proposer de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

18- PRATIQUE de la VOILE par les élèves pouliguennais du Collège « Jules Verne » - Année 2020 – 2021.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des observations ? Donc je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

19- PRATIQUE de la VOILE par les élèves des écoles élémentaires « Paul Lesage » et « Sainte-Marie » - Année 2020 – 2021.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Merci. Y-a-t-il des observations ? Bien, donc je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

20- Convention d'utilisation des locaux sise 5 rue du Maréchal Joffre avec l'association « Ciné'Phare »

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Merci. Avez-vous des observations ? Dans ces conditions, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Merci cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

21- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal : Association « La Mouette Club de Plage »

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Oui, Mme GANTHIER. »

Mme GANTHIER : « Je remarque qu'il n'est pas mentionné la domanialité de la plage, or un premier jugement a prononcé la plage de domaine public, je sais qu'il y a un deuxième jugement en appel mais le premier jugement a quand même prononcé cette domanialité. Est-ce que cela voudrait dire que vous êtes plutôt favorable à ce que la plage soit privée pour ne pas le mentionner ? Et dans un deuxième temps, l'année dernière vous ne l'avez pas voté alors qu'est ce qui change par rapport à cette année, hormis que vous soyez devenu Maire ? Allez-vous la voter cette année ? »

M. le Maire : « Alors l'année dernière souvenez-vous, il y avait une situation contentieuse n'est-ce pas ? Le jugement n'était pas tombé et la délibération faisait état du domaine communal public donc à partir du moment où les choses étaient engagées dans une voie contentieuse, nous ne souhaitions pas voter une délibération qui prenait parti. En l'état, nous nous sommes contentés de mettre domaine communal dans cette délibération. Vous savez que vous avez une procédure devant la Cour d'appel administrative, sans compter d'autres contentieux dont nous n'avions pas connaissance. L'équipe municipale précédente a effectué un recours contre le notaire de la ville.
En prenant cette délibération et en ne précisant pas le domaine communal privé ou public, nous évitons si vous voulez des recours complémentaires puisque certaines délibérations passées mentionnant le domaine communal public ont été attaquées et nous régularisons une situation qui à notre goût aurait dû être régularisée depuis bien longtemps, nous sommes fortement sollicités depuis 1 mois, par les représentants de la Mouette Club de plage qui ont engagé leurs activités et installés leur club sans pouvoir être couvert par une assurance légalement ils n'ont aucune autorisation, aucune légitimité à être présent sur la plage.
Maintenant si vous me demandez quelle est notre position pour le domaine communal public ou privé, j'oserais vous dire que notre première réponse est avant tout de sortir du contentieux des Bains du Nau et de sortir la tête haute c'est-à-dire surtout en évitant d'avoir à verser une indemnité d'éviction qui pèserait lourdement sur les finances de la Commune.
Et je pense que depuis plusieurs années c'est vers ce chemin là qu'on aurait dû s'employer plutôt que de s'engager dans une voie qui risque de nous porter très fortement préjudice.
Est-ce que vous voulez reprendre la parole ? Je vous remercie.
Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Donc dans ces conditions je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie je considère que cette délibération est votée à l'unanimité. »

22- Convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'association « Mouette club de plage » - Garage immeuble « Le Baalbek »

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Bien, je vous propose de procéder dès lors au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

23- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal : Association « La Piscine du Nau »

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Bien, je vous propose de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

24- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine communal : Association « Amicale laïque Corvette » - Club de plage « La Corvette »

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Bien, je vous remercie. Je vais donc procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

25- Exonération des droits d'occupation du domaine public communal (Droits de terrasses - Enseignes publicitaires perpendiculaires à la façade – Dispositifs publicitaires mobiles) accordée aux restaurants, bars, brasseries et commerçants de la commune.

M. le Maire : « Je précise que Mme BODELLE en tant que commerçante au Pouliguen ne participera ni au débat ni au vote de cette délibération étant donné qu'elle est concernée par celle-ci.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Dès lors je vous propose de passer au vote.
Il nous semblait nécessaire à nous tous d'aller dans ce sens pour soutenir le commerce local et le commerce de proximité.
Donc c'est un sacrifice qui est fait effectivement par la commune. Je pense qu'il est bon de le rappeler aussi à l'ensemble de ceux qui vont en bénéficier.

Il faut savoir que nous ferons un point financier, au prochain conseil municipal qui vous permettra d'appréhender non seulement les dépenses communales au titre de l'absence de recettes, comme cette exonération. Mais aussi l'absence d'autres recettes, puisque nous-même en tant que commune avons été impactés à travers le chiffres d'affaire de nos campings, au niveau du restaurant scolaire, que nous avons eu aussi des dépenses propres COVID, environ à 55 000 euros.
Les différentes exonérations ou aides que nous allons apporter à notre tissu économique ne s'arrêteront pas à la commune mais se prolongeront aussi au niveau Cap Atlantique puisque pour votre information la prochaine séance du conseil communautaire portera aussi sur une exonération au titre de nos différents commerces et de nos entreprises.
Aujourd'hui nous sommes face à une situation particulièrement délicate dont nous ne maîtrisons pas encore les impacts sur le plan social et économique.
Mais je vous remercie puisqu'il n'y a pas d'observation je procède au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. »

26- Exonération des loyers de la promenade - 3ème et 4ème trimestre 2020

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Cette délibération a été prise dans le même état d'esprit. Il faut savoir qu'aujourd'hui il y a toute une équipe qui s'est consacrée à aller voir les commerçants pendant 2 à 3 semaines et je les remercie. Je les remercie parce qu'ils ont fait un travail extrêmement important tout en assurant leurs propres obligations professionnelles malgré tout pour un résultat efficace en peu de temps. Je vais proposer s'il n'y a pas d'observations de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous en remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

27- Charte extension provisoire des terrasses – Mesures spécifiques été 2020 – crise sanitaire.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Etant donné que Mme BODELLE ne peut pas intervenir sur cette question à nouveau puisqu'elle est en partie concernée, Alain GUICHARD ou Erika ETIENNE pourrait intervenir sur la question s'ils le souhaitent…

Je tiens juste à préciser qu'aujourd'hui il y a des extensions de terrasse qui ont été possible, qui ont été rendu possible concernant différents commerçants, au-delà des terrasses habituellement attribuées mais que nous avons souhaité encadrer cela. C'est-à-dire avec des engagements écrits de chacun. Autant nous pouvons soutenir l'activité économique, autant celle-ci doit se faire dans le respect.

Cette charte que nous demandons à chacun des commerçants de signer, nous permet aussi derrière, nous, de revenir vers les commerçants et de leur dire, nous faisons un effort en tant que commune,

faite un effort sur d'autres aspects qui nous semblent nécessaires de respecter comme le droit de passage pour le piéton.

On peut étendre sa terrasse mais il y a des contreparties. Les contreparties effectivement c'est de laisser quand même un confort piétonnier suffisant, c'est aussi un certain nombre d'autres points. Par exemple, le développement durable, on a souhaité inciter nos commerçants par exemple à limiter l'usage du plastique en ne prenant plus en tant que verre, vaisselle, paille et autres éléments en plastique.
Il s'agit d'initier une manière de fonctionner en co-construction et par une voie partagée qui nous semble à mon avis, beaucoup plus fructueuse pour travailler ensemble et progresser ensemble.
L'état d'esprit c'est de donner, partager et encadrer.
Est-ce qu'il y a des observations ? Dans ces conditions, je vous propose de passer au vote.
Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous en remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

28- CONTENTIEUX COLOMBE – Autorisation donnée par le conseil municipal au Maire d'exercer l'action civile au nom de la commune.

Voir délibération
Commentaires

M. le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Alors je vais apporter juste quelques précisions par rapport à cette délibération parce que, et je tiens à les en remercier, le groupe de M. DORÉ et M. DORÉ lui-même ont souhaité prendre rendez-vous pour évoquer un certain nombre de sujets dont celui-ci qui en faisait partie. Nous avons été un peu plus loin pour étayer cette délibération et je vais vous apporter les précisions suivantes par rapport à notre entretien.
Il est très clair que nous avons eu un courrier de notre avocat du 25 juin 2020 qui mentionne qu'il conviendrait d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de couper court au débat sur la régularité de la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015.
C'est ce qui est exposé dans la note de présentation.
Mme COLOMBE a contesté la régularité de la délibération précédemment prise. Or nous étions obligés de la prendre ce soir parce que les mémoires respectifs ont été rendus et qu'il s'agissait de compléter en bonne et due forme le nôtre
Je rappelle un arrêt de la Cour de Cassation qui a été rendu sous l'emprise des dispositions de l'article 121 du Code de procédure civile qui précise que le conseil municipal peut toujours délibérer à postériori pour confirmer l'autorisation de son Maire à engager et à poursuivre une action civile en démolition sur le fondement de l'article L 480-14 du Code de l'urbanisme.
Est-ce que vous auriez des observations ou des questions ?
Je vous propose à ce moment-là de passer au vote. Souhaitez-vous voter contre ? Voter abstention ?
Bien je vous en remercie, cette délibération est votée à l'unanimité. »

M. le Maire : « J'aimerais juste apporter deux précisions. Tout d'abord j'ai été un petit peu vite et je vous prie de bien vouloir m'en excuser mais si je l'ai fait c'est au vu du nombre de délibérations que nous avions à voter ce soir, 28.
Et quand à cela, nous allons vous fournir, un calendrier avec l'ensemble des conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année sachant que les conseils municipaux auront lieux le dernier vendredi de chaque mois à 19h30.

J'espère que cet horaire vous conviendra, que ce jour vous conviendra. J'en ai déjà informé effectivement le groupe de M. DORÉ avec lequel je me suis entretenu dernièrement.
Lors des prochains rendez-vous, nous pourrons évoquer notamment le parking du Westotel.
Pour votre information nous avons rencontré le directeur M. Arnaud MOULET et aujourd'hui nous ouvrons le parking du Westotel, la partie qui fait l'objet d'un prêt à usage au profit de notre commune. Nous l'ouvrons au public.
Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour donc je m'arrête là.
Je vous remercie, je vous souhaite une excellente soirée, ce conseil municipal est terminé je vous dis à très bientôt.
Bon été à tous et un grand merci à toute mon équipe qui travaille d'arrache-pied sur tous les sujets, je vous en suis extrêmement reconnaissant parce qu'il y a un travail formidable qui a été abattu en l'espace de trois semaines. Bravo à vous tous. Et merci pour votre participation et votre patience.
Merci au public d'avoir été présent aussi. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Norbert SAMAMA